

## Atelier 2 « Recherche publique et partenariat industriel »

*B.Daviron, CIRAD et V. Mangematin, INRA*

### Positionnement du sujet

Les années 80's ont été les témoins d'une institutionnalisation de la division du travail entre la recherche publique (académique) et le secteur privé. Bien qu'en France, le secteur privé ne contribue que pour un montant marginale (10% environ) aux ressources des laboratoires publics, l'influence n'en est pas moins déterminante, les ressources marginales étant indispensables pour financer les frais engendrés par la recherche.

L'institutionnalisation des liens entre recherche publique et recherche privée suscite un certain nombre d'interrogations:

- Alors que l'institution productrice de connaissances déterminait le type de connaissances publique ou privée produite dans les années 70, le développement des relations recherche publique/recherche privée a conduit à une hybridation des connaissances et à un effacement progressif des frontières. Se pose alors le problème des exclusions de l'usage des connaissances produites. Dans le cas de la recherche agronomique le problème est encore compliqué par la place particulière qu'occupe la question du vivant dans les sociétés mais aussi par les caractéristiques propres du vivant. En effet, lorsque la connaissance est incorporée dans de la matière vivante (et ne se limite donc pas à la pure information) cette connaissance peut être, dans la plupart des cas, largement diffusée du fait de la capacité d'auto-reproduction du vivant.
- Les relations entre les laboratoires académiques ont suscité un certain nombre d'interrogations qui relèvent autant de problèmes d'éthique que de positions individuelles. Nous proposons de limiter les débats aux problèmes éthiques qui ont des conséquences sur l'organisation de la coopération entre le secteur public ou privé, sur les modalités de coordination et sur la dynamique contractuelle. L'ambition de cet atelier est d'apporter quelques éléments de réponse à deux questions qui apparaissent centrales dans la politique contractuelle des organismes :
- Dans quel type de contrat les chercheurs des organismes publics peuvent-ils être engagés ?
- Quels mécanismes de coordination les organismes publics mettent-ils en place pour aider les chercheurs à gérer leurs relations contractuelles, notamment quand ils sont engagés dans des fonctions d'expertise ?

C'est autour de ces deux questions que nous avons organisé cet atelier.

### *1. Quel type de contrats entre les organismes publics de recherche et le privé ?*

Les interrogations sur le type de contrats peuvent se décomposer en quatre items

- . Y-a-t-il des sujets sur lesquels il n'est pas légitime que la recherche publique contracte avec le privé?
- . A quel prix la recherche publique facture-t-elle ses prestations? Coûts marginaux ou coûts complets? Les prix varient-ils en fonction du type de partenaires ? de la nature du contrat?
- . Dans quelle mesure les contrats peuvent-ils comporter des clauses de confidentialité excluant toute diffusion des résultats?
- . Les laboratoires publics peuvent-ils contracté avec toutes les entreprises, PME, grands groupes, multinationales?

Ces questions peuvent être relues à la lumière d'interrogations directes qui émanent des laboratoires.

- Chasse aux financements et subordination de la recherche publique à la recherche privée. Les modalités de gestion de la recherche publique ont conduit les organismes de tutelle à limiter les financements récurrents et à financer les recherches à partir de projets. Les ministères, pour qui un meilleur couplage entre la recherche publique et la recherche privée permet un meilleur transfert des connaissances. L'un des problèmes est que la mesure s'applique à tous les laboratoires alors que leur

propension à collaborer, que ce soit le fruit de l'histoire, de la nature des recherches ou des choix personnels, sont très différentes. Ainsi, "l'obligation" de la collaboration peut-elle conduire certains laboratoires à "perdre leur âme". Comment les organismes publics ou les laboratoires (ou les équipes) prennent-ils en compte la diversité des situations? De même comment est gérée la confidentialité de certaines recherches par rapport à "l'obligation" de divulguer les progrès des connaissances pour progresser ?

- La clause morale peut-elle être invoquée par les chercheurs? Les modalités de gestion des contrats dans les laboratoires sont très diverses. Cependant, force est de constater que de nombreux chercheurs travaillent sur des contrats qu'ils n'ont pas choisis et négociés eux mêmes. Certains contrats, comme ceux touchant à l'expérimentation génétique ou à la mise au point de gènes "terminators" de la firme surnommée Monsatan peuvent heurter la conscience des chercheurs. Les organismes publics ont-ils des modalités de gestion de ces questions éthiques qui peuvent se poser au sein d'une équipe?
- Compte tenu de la faible mobilité des chercheurs titulaires, l'un des vecteurs de la circulation des hommes sont les docteurs formés dans les laboratoires de l'INRA. Les pratiques de gestion de cette main d'œuvre bon marché et souvent docile et l'amélioration du marché du travail conduisent à une désaffection croissante des jeunes pour la formation par la recherche. La réduction du nombre de doctorants vide les laboratoires de leur force de travail. Elle conduit aussi à un tarissement des liens entre le privé et le public, nombre de docteurs étant destiné à s'insérer hors de la recherche publique. Ici, l'éthique d'une formation par la recherche peut être directement au service de la gestion des laboratoires.
- Les évolutions des techniques en biotechnologie se traduisent par une interconnexion de plus en plus forte entre les règnes animal, végétal et humain, notamment par les travaux au niveau des gènes. D'une part, ces évolutions se traduisent par une extension du droit dans le domaine de la propriété intellectuelle. La multiplication des brevets et l'élargissement du domaine des connaissances susceptibles d'être brevetées déplace là encore la frontière entre biens privés et biens publics. D'autre part, elles conduisent aussi à l'importation des questions éthiques liées aux sciences médicales pour lesquelles les chercheurs d'organismes comme l'INRA apparaissent peu armés.

## ***2. Quels mécanismes de coordination les organismes publics mettent-ils en place pour aider les chercheurs à gérer leurs relations contractuelles dans le cadre de leur mission ?***

Les travaux sur la description de l'activité des chercheurs font ressortir plusieurs dimensions de l'activité scientifiques, présentées sous la forme de la rose des vents de la recherche. A côté de la production de connaissances certifiées par les pairs, les chercheurs participent à la formation, à l'effort d'innovation de la nation et à l'expertise demandée par les pouvoirs publics ou les organismes comme l'Anvar. Il est à noter que les chercheurs participent aussi à la vie de la communauté scientifique en évaluant les travaux de leurs collègues, tant pour les revues que pour les sélections dans les réponses aux appels d'offres nationaux ou internationaux.

Au niveau international, le nombre de cas de litige se multiplie quant à l'indépendance des experts. Nature biotech relate plusieurs affaires de referee qui ont rejeté un article pour éviter de disqualifier les recherches qu'ils conduisent avec des partenaires. D'autres cas mentionnent des referees de revues qui spéculent sur les start ups cotées grâce aux informations privilégiées dont ils bénéficient. A un niveau moindre, certains experts du ministère, tant dans les appels d'offres pour l'évaluation de la validité d'un projet d'innovation sont placés en porte-à-faux car ils sont conduits à évaluer des projets concurrents à ceux qu'ils développent en partenariat avec des entreprises.

Ainsi, l'indépendance des experts, tant au sein de la communauté scientifique que pour les pouvoirs publics. De récentes controverses ont eu lieu dans des journaux comme Nature Biotech ou Science sur l'indépendance des referees et les problèmes de la confidentialité des recherches soumises aux revues. Il en est de même lors des réponses aux appels d'offres ou lors de l'évaluation de dossiers de subventions publiques. Comment être sûr que les experts auxquels on se réfère ne sont pas liés à d'autres intérêts privés qui rentrent en contradiction avec l'impartialité requise pour être referee ou expert? Comment être sûr que l'expert mandaté ne va pas reprendre à son compte l'idée de *start up*? Ou rejeter une

publication qui contredit sa propre stratégie. Certains cas, célèbres, comme celui de la paternité de la découverte du virus VIH témoignent de la réalité de ces questions.

- Une des voies de recherche récente pour prendre en compte les problèmes éthiques dans les recherches en économie et gestion est celle de l'accountability ou d'imputabilité. La réflexion sur l'imputation des responsabilités prend sa source dans un certain nombre d'affaires publiques, telles que le scandale du sang contaminé ou l'affaire de la vache folle. Dans ce cadre, les questions qui se posent sont nombreuses et peuvent être étendues aux OGM, par exemple:

- Les pouvoirs publics ont été imputés des non décisions concernant l'affaire du sang contaminé. Que se passera-t-il pour la vache folle en cas d'épidémie importante, comme le prévoit Pruziner ?
- Les laboratoires publics sont-ils imputables des recherches et des découvertes brevetées s'il s'avère, à terme, qu'elles comportent des risques insoupçonnés pour la santé ?
- Quel est le rôle des experts publics dans les processus de choix et d'évaluation des risques ?
- Quels vont être les modifications de comportements qu'impliquent l'incertitude scientifique face aux nouvelles découvertes et face à la judiciarisation croissante des problèmes ?
- Quels sont les liens entre principe de précaution et imputabilité?

- Alors que les industriels se dotent d'une charte éthique (Nature Biotech, vol 17, 1999), la recherche publique semble à la traîne. Doit-on travailler à la mise en place d'une charte éthique du partenariat ? Quels dispositifs organisationnels peut-on prévoir?

L'objectif de la session est de traiter ces différentes questions avec l'apport de scientifiques, de personnes en charge des relations industrielles et de personnes intéressées par le sujet.

### **Participants potentiels**

Introduction du thème 1 : Philippe Larédo (sous réserve)

Discussion : BD ou VM

Introduction du thème 2 : Jacqueline Estades (INRA)

Discussion : BD ou VM

- Michel Griffon
- Jacqueline Estades (INRA, travail sur les experts)
- Marc Barbier (INRA, travail sur les experts)
- Philippe Laredo (à contacter très vite)
- Voir avec un pasteurien qui travaille sur les levures. Dujon, par exemple
- Un expert, de l'AFSAA par exemple
- Michel Callon
- quelqu'un d'Europabio du groupe Ethics